

BONIFACIO & FILS

IMMOBILIER

BAREMES TTC HONORAIRES MAXIMUM APPLICABLES AUX MANDATS DE VENTES

Applicable à compter du 01 janvier 2024

(Cette grille peut être modifiée et remise à jour)

- | | |
|---------------------------------------------|--------------------------|
| - Prix supérieur à 600.000 € | 5 % TTC du prix de vente |
| - Prix compris entre 300.000 € et 600.000 € | 6 % TTC du prix de vente |
| - Prix inférieur à 300.000 € | 7 % TTC du prix de vente |

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

*Le consommateur est informé que : Le barème pratiqué pour la vente de Maisons, Appartements (tous types de mandats de vente) ne peut jamais être dépassé. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire, Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC).
En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien.*

HONORAIRES APPLICABLES AUX MANDATS DE RECHERCHE

5% TTC à la charge de l'acquéreur

AVIS DE VALEUR

Gratuit

HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

La société ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients

